Synthèse 2025

SUIVI DE L'OURSIN VIOLET DANS LE VAR PAR LES PÊCHEURS ARTISANS DE 2019 À 2025

planète mer

PELA-Méd
Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la Méditerranée

CDPMEMV

PLANÈTE MER

La mission de Planète Mer est d'agir ensemble pour retrouver un équilibre durable entre vie marine et activités humaines.
Planète Mer intervient dans 3 domaines d'actions : la protection de la biodiversité marine, la gestion des ressources de pêche et la restauration des milieux dégradés.
Planète Mer part toujours d'une problématique de terrain pour bâtir des solutions concrètes, reproductibles sur d'autres territoires et, à termes orienter les politiques publiques. Planète Mer est une association reconnue d'intérêt général.

LE CDPMEM Var

Le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var est une organisation interprofessionnelle des métiers de la pêche maritime et des élevages marins du Var. Organisme professionnel de droit privé chargé de missions de service public, il fédère près de 200 professionnels. Au quotidien, il s'engage pour la préservation et le développement des métiers traditionnels de la pêche. Ses missions sont d'assurer la représentation et la promotion, au niveau départemental, des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin et d' assurer, auprès des entreprises de pêche et des salariés de ces entreprises, une mission d'information et de conseil.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

PUBLICATION

Responsable de publication : Planète Mer

Copyright : Planète Mer
La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

Citation : Brunet B., Lepetit A. 2025. Suivi de l'oursin violet dans le Var par les pêcheurs artisans de 2019 à 2025. Synthèse 2025. Programme PELA-Méd Planète Mer. 23 pages.
Mise en page : Baptiste Brunet et Agence de communication Pollen
Photographies : © Planète Mer – B. Brunet, p.9 C. Le Champion, p.16 M. Racine.
Disponible sur : planetemer.org
Novembre 2025

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var (CDPMEMV), partenaire historique et essentiel du programme PELA-Méd, pour son engagement et sa collaboration tout au long de ce projet.

Nous tenons particulièrement à remercier l'ensemble des pêcheurs ayant pris part au suivi oursin au fil des années, pour leur précieuse contribution à la collecte de données, leur engagement, leur participation active tout au long du programme, ainsi que la confiance qu'ils nous ont accordée. Nous les remercions également de nous avoir accueillis à bord de leurs navires lors d'embarquements. Ces embarquements sont essentiels pour l'équipe de Planète car ils permettent d'enrichir considérablement la compréhension du terrain et de créer et nouer des liens de confiance avec les professionnels.

Enfin, nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble des structures partenaires qui soutiennent le programme PELA-Méd et rendent ce travail possible : France Filière Pêche, la Fondation Daniel & Nina Carasso, la Fondation de France, la Fondation Terre Solidaire, le Fonds de dotation Maupertuis, la Fondation Lemarchand, la Fondation Carrefour, la Fondation Une goutte d'eau pour notre planète, ainsi qu'Antea Group, Albingia, Delpierre et Mérieux Equity Partners. Leur engagement aux côtés de la pêche artisanale et des petits métiers dans le Var constitue un appui précieux et durable.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 4

L'OURSIN VIOLET 5

DES PÊCHEURS ENGAGÉS 8

PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE 11

BILAN DE 6 ANNEES DE SUIVI 14

EN CONCLUSION 19

BIBLIOGRAPHIE 21

AVANT - PROPOS

Le programme PELA-Méd (Pêcheurs Engagés pour L'Avenir de la MEDiterranée) est un programme de développement de territoire pour et par les pêcheurs aux petits métiers de Méditerranée, mené par Planète Mer. Il vise à créer et mettre en place une gouvernance collective fondée sur le système prud'homal, pour une gestion adaptative et partagée de la petite pêche côtière (PPC) en Méditerranée française. Pour cela quatre objectifs stratégiques ont été définis :

- CONNAÎTRE – Acquérir des connaissances biologiques & écologiques sur les principales ressources exploitées et socio-économiques sur les activités de pêche ;
- GÉRER – Moderniser les prud'homies de pêche et les placer au cœur d'une nouvelle gouvernance ;
- SURVEILLER – Faire respecter les réglementations en vigueur en renforçant la surveillance et le contrôle des pêches ;
- CONCERTER – Mettre en place un dialogue territorial entre les parties prenantes de la gestion adaptative et partagée de la PPC.

À travers ce programme, la mission de Planète Mer est d'accompagner la profession dans leur transition vers une pêche durable et responsable.

PELA-Méd a démarré en 2018 dans le département du Var, en étroite collaboration avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var (CDPMEMV) et les prud'homies.

Ce rapport vise à présenter les principaux résultats d'une étude menée entre 2019 et 2025, dans le cadre du premier objectif stratégique de PELA-Méd. L'objectif spécifique est de fournir aux pêcheurs professionnels des arguments chiffrés et objectifs de l'état des populations d'oursin violet (*Paracentrotus lividus*) dans le Var, dans la perspective d'une gestion adaptée aux contextes écologiques et à la dynamique de cette espèce. Cela passe par la mise en place d'un suivi de l'évolution des populations de cette espèce avec l'implication des pêcheurs professionnels.

SUIVI DE L'OURSIN VIOLET DANS LE VAR PAR LES PÊCHEURS ARTISANS DE 2019 À 2025

L'OURSIN VIOLET

L'oursin violet (*Paracentrotus lividus*), espèce emblématique du littoral méditerranéen, occupe des habitats côtiers tels que les fonds rocheux et les herbiers de posidonies, avec une préférence pour les faibles profondeurs riches en algues, sa principale source de nourriture (Thibaut *et al*., 2005 ; Agnetta *et al*., 2015).

Rôle écologique et micro-stocks

Cet oursin sait s'adapter à différents niveaux de température, de salinité et aux mouvements de l'eau (Fernandez et Boudouresque, 1997). Néanmoins, il se déplace peu et ses larves se dispersent peu, ce qui fait que les populations restent regroupées en petits groupes appelés « micro-stocks ». Ces micro-stocks sont très importants pour la survie de l'espèce et doivent être protégés (Lipcius *et al.*, 2008). Dans le Var, ils peuvent être menacés par la pollution, la prédation ou des maladies, comme celle qui a causé la « calvitie des oursins » dans les années 1980 (Azzolina 1987 ; Boudouresque et al. 1980).

La densité des oursins influence directement l'écosystème. S'il y en a trop (plus de 10 à 15 individus par mètre carré), ils mangent alors trop d'algues ce qui réduit la biodiversité et perturbe l'équilibre naturel des zones côtières. Cela peut aussi rendre ces habitats moins favorables pour les jeunes poissons et autres espèces marines.

Enjeux et réglementation de cette pêcherie dans le Var

Dans le Var, la pêche de l'oursin violet est faite exclusivement en apnée, par des professionnels et des amateurs. Elle a une grande valeur économique, surtout parce que les oursins sont vendus directement sur les ports, sur les marchés ou aux restaurateurs, ce qui contribue au maintien de la pêche artisanale locale. Mais cette forte demande exerce une pression sur les populations, ce qui nécessite des règles strictes pour protéger la ressource et cette pêche.

Aujourd'hui, la pêche est réglementée : elle doit se faire en apnée et respecter une taille minimale de capture de 5 cm de diamètre (piquants exclus) pour les oursins en mer, 3,5 cm pour les oursins en lagune.

Ces dernières années, la réglementation a évolué dans le but de protéger une ressource en déclin, tout en tenant compte des réalités économiques des pêcheurs. Plusieurs arrêtés préfectoraux (AP) successifs ont progressivement réduit la durée de pêche autorisée (tableau 1).

Tableau 1 : Évolution de la période autorisée de pêche de l'oursins violets dans le Var

	Avant 2021 (AP oct. 2008)	**2021 (AP sept. 2021)**	**2023 (AP sept. 2023)**
Var	4,5 mois de pêche (1er nov. au 15 avr.)	3,5 mois de pêche (1er déc. au 15 avr.)	2,5 mois de pêche (1er déc. au 28/29 fév.)

Les membres du COPIL issus des 11 prud'homies varoises, Planète Mer, CDPMEM Var et de France Filière Pêche.

DES PÊCHEURS ENGAGÉS

Depuis 2019, les pêcheurs professionnels participent activement au programme PELA-Méd, en apportant leur expertise afin d'adapter la réglementation et promouvoir une exploitation responsable de l'oursin violet.

Au cœur de ce suivi, ils contribuent directement à la collecte et à l'analyse des données, et ont identifié l'oursin comme une espèce nécessitant une gestion durable. Lors d'ateliers participatifs de concertation, ils ont ainsi exprimé la nécessité d'une meilleure évaluation scientifique de l'oursin violet afin de mettre en place une gestion spatiale plus adaptée aux enjeux locaux, garantissant à la fois la préservation des populations et la pérennité des pêcheries.

Le suivi ainsi réalisé s'appuie sur :

- Un indicateur de la pression de pêche exercé sur la population
  - ➢ La taille moyenne
- Un indicateur de l'abondance des populations
  - ➢ Le rendement (ou CPUE : Capture Par Unité d'Effort)
- Un indicateur permettant l'dentification des stocks vulnérables à la pression de pêche
  - ➢ Les micro-stocks

Le suivi de ces indicateurs clés va permettre de concilier les intérêts des pêcheurs et la préservation sur le long terme de l'espèce et de son écosystème. Afin d'y parvenir, plusieurs pêcheurs professionnels varois se sont impliqués directement dans la collecte des données.

Les différents pêcheurs varois ont échantillonné les oursins violets durant six saisons et ce, dans trois secteurs du littoral identifiés (figure 1) :

- **l'Ouest Var,** de Bandol à Toulon
- **l'AMA - PNPC** (Aire maritime adjacente au Parc national de Port-Cros), de La Garde à Ramatuelle
- **l'Est Var,** du golfe de Saint-Tropez à Saint-Raphaël. Cependant pour ce secteur, aucune donnée n'a été récoltée.

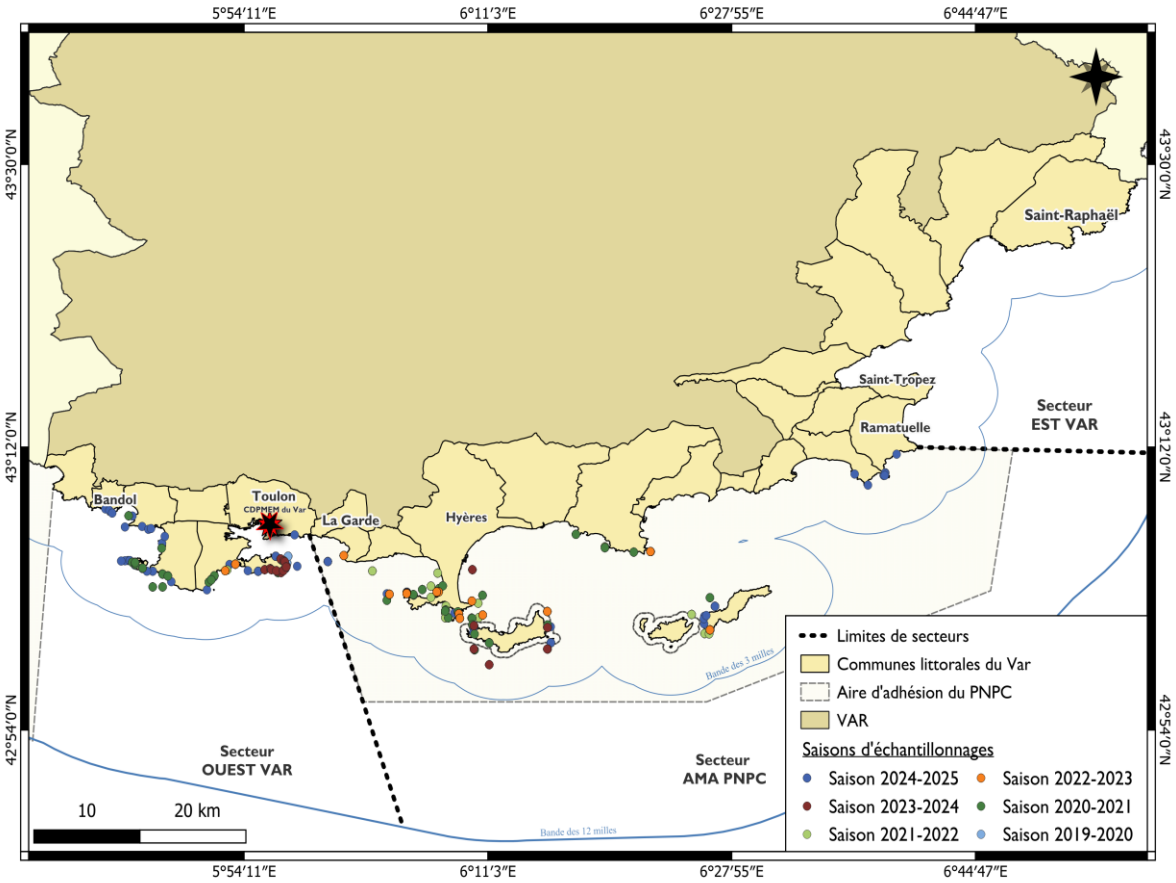

Figure 1 : Aire d'échantillonnage de l'oursin violet par les pêcheurs artisans du Var sur 6 saisons de suivi.

PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE

Le protocole « Suivi oursin »

Il consiste à recueillir, à chaque sortie de pêche, des informations précises sur la pêche d'oursins violets afin de répondre aux trois principaux axes de travail :

Evolution de la taille moyenne

Evolution des rendements

Identification des micro-stocks

Lors d'une sortie, le pêcheur exploite une aire de pêche et y récolte des oursins dans une ou plusieurs zones appelées **micro-stocks**, chacune de ces zones ayant un rayon de 500 m autour d'un point GPS. Le schéma ci-dessous illustre deux cas, un micro-stock unique ou plusieurs micro-stocks dans la même aire.

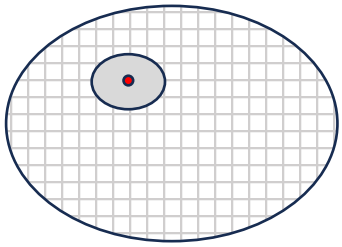

Un micro-stock échantillonné sur l'aire de pêche

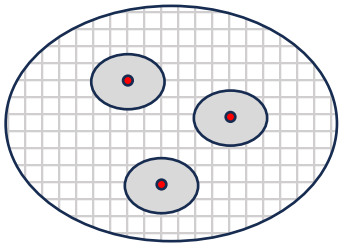

Plusieurs micro-stocks échantillonnés sur l'aire de pêche

Micro-stock

Pour la ou les micro-stocks pêchés, le pêcheur collecte un certain nombre d'informations utiles qui viennent renseigner chaque indicateur :

Mesure de la taille de l'oursin

> Sélectionner aléatoirement 30 oursins par zone

> Les mesurer

> Noter les tailles

Temps passé dans l'eau (…h …min)

Quantité d'oursins pêchés (dz et kg)

Type de substrat (herbier, sable, roche)

Profondeur de pêche (mètres)

Coordonnées GPS

Conditions météorologiques (vent, température eau, vagues, couverture nuageuse)

Mise en place d'un « suivi oursin simplifié »

Certains pêcheurs jugeant l'échantillonnage des oursins trop contraignant ont cessé de participer au suivi.

Pour palier à cette contrainte, un protocole simplifié a été mis en place lors de la saison 2024-2025. Dorénavant, la mesure de la taille des oursins est réalisée par l'équipe de Planète Mer. Présente plus fréquemment à bord des bateaux des pêcheurs, elle les décharge de cet aspect du suivi. Cette simplification a augmenté le nombre de pêcheurs participants.
Cependant l'équipe de Planète Mer ne pouvant pas couvrir la totalité des embarquements, le protocole « Suivi oursin » initial, réalisé par le pêcheur lui-même, reste le plus efficace et optimale dans une perspective de suivi de l'espèce.

Aujourd'hui…

Ce protocole simplifié a été mis en place afin de faciliter l'accès du suivi au pêcheur mais également afin de recentrer l'attention sur les micro-stocks et les CPUE. En simplifiant la collecte des données, le dispositif vise à encourager une participation plus active des pêcheurs et à garantir une meilleure régularité et fiabilité des informations recueillies. Ces améliorations permettent ensuite de réaliser des analyses plus fines et de renforcer l'efficacité de gestion.

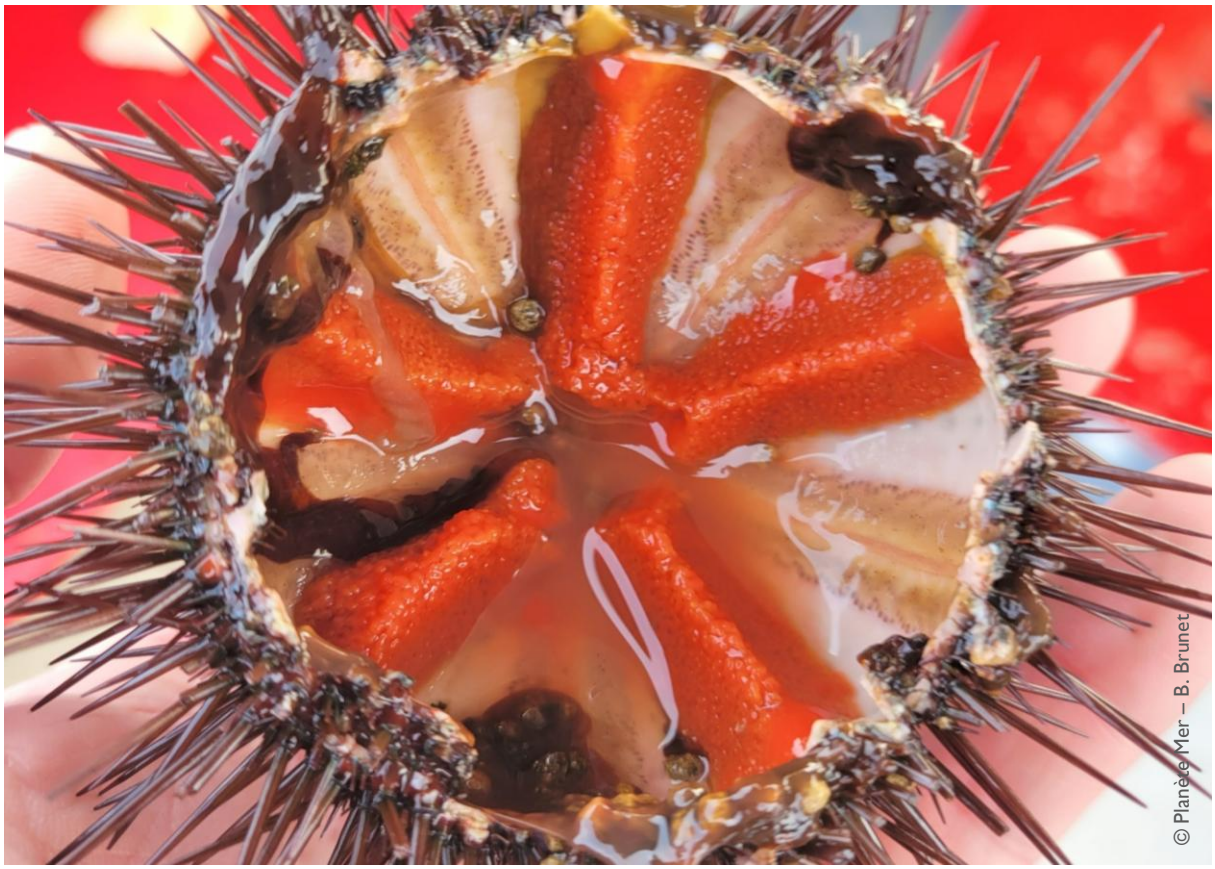

BILAN DE 6 ANNÉES DE SUIVI

Ce suivi a permis de mieux comprendre la situation de l'oursin violet et son évolution dans les différentes zones étudiées. Au fil des années, de nombreuses données ont été collectées sur sa répartition, son abondance et son environnement. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous à travers quelques chiffres clés, qui illustrent de manière simple les tendances observées.

496
Sorties

30
Sites de pêche

11 833
Oursins échantillonnés

7
Pêcheurs engagés

2
Secteurs échantillonnés

12
Embarquements de l'équipe de Planètre Mer avec les oursiniers

Evolution des tailles moyennes

La taille moyenne des oursins capturés reste globalement stable sur l'ensemble des six saisons de suivi (2019-2025), oscillant entre **5,2 cm et 5,9 cm** (figure 2)**.**

La **variabilité mensuelle** reste **faible**, ce qui montre que la taille des oursins capturés est relativement constante d'un mois à l'autre et d'une saison de pêche à l'autre. Quelques variations existent entre certaines années, mais aucun changement majeur n'est observé sur la période étudiée.

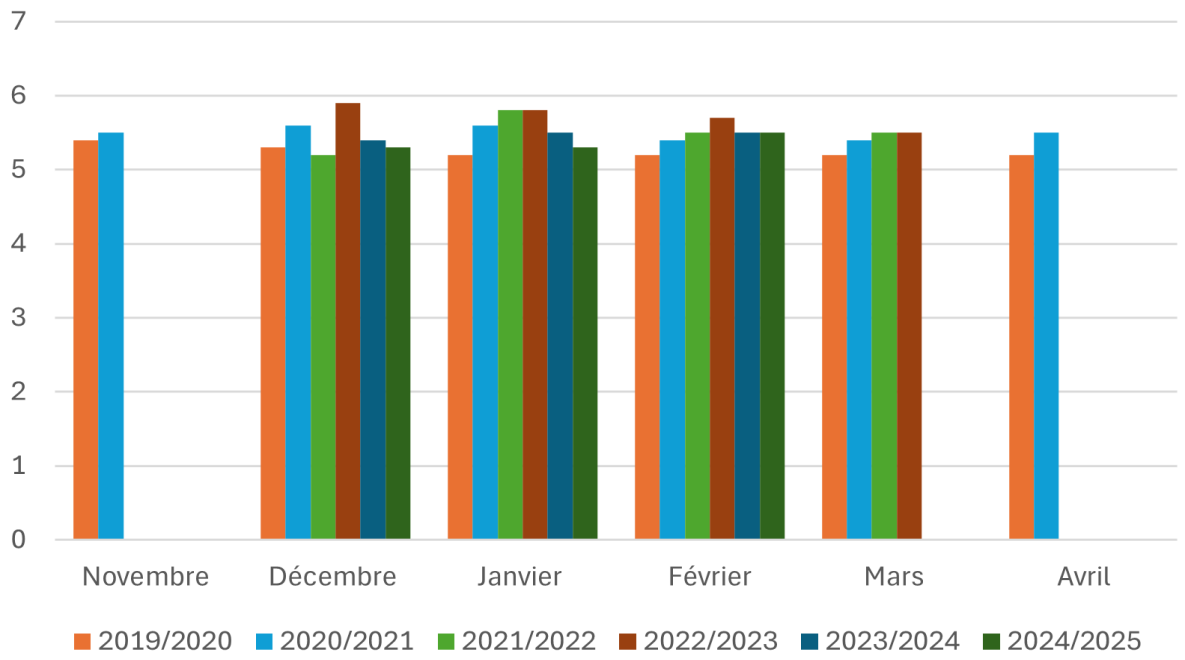

Figure 2 : Évolution de la taille moyenne (cm) des oursins par mois en fonction des saisons de pêche

La réglementation impose une taille minimale de capture de **5 cm** pour la pêche professionnelle comme récréative en mer. Ici, la taille moyenne observée, proche de ce seuil, indique une **pêche modérée** et une **population globalement équilibrée**. Cependant, seuls les **oursins commercialisables** (dont la taille est supérieure à 5 cm) étant pris en compte, il n'est pas possible de suivre précisément l'évolution de toutes les classes de tailles de l'ensemble de la population, notamment des plus jeunes individus.

Evolution des Captures par Unité d'Effort

Une **baisse progressive de la CPUE** a été observée jusqu'à la saison 2022-2023, marquée par une diminution des rendements en fin de saison, notamment à partir du mois de février à l'exception de la saison 2022-2023.

À partir de 2023, la mise en place d'un **arrêté préfectoral de 3 ans** interdisant la pêche après février s'inscrit dans la continuité de cette tendance. Au cours des deux saisons ayant suivi cet arrêté (2023-2024 et 2024-2025), les CPUE ont retrouvé les niveaux observés lors des premières saisons de ce suivi (Figure 3), laissant envisager un effet positif sur la ressource et sa durabilité. Ces observations restent à confirmer.

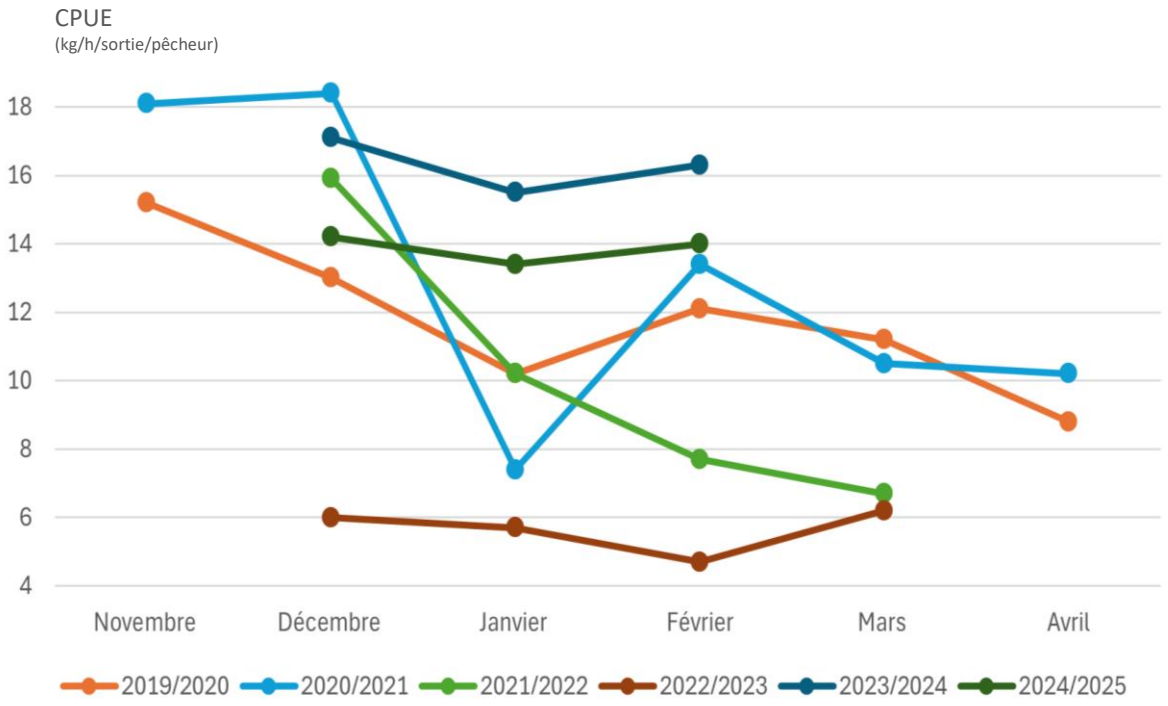

Figure 3 : Évolution des CPUE moyennes (kg/h/sortie/pêcheur) des oursins par mois en fonction des saisons

Cependant, les variations de CPUE ne reflètent pas toujours les changements réels de l'abondance des oursins. Elles peuvent aussi dépendre du comportement des pêcheurs, comme le choix des zones ou l'intensité de la pêche. Ce constat s'applique au contexte local du Var, notamment à la suite d'échanges avec les pêcheurs ayant confirmé l'évolution de leurs pratiques.

Il est essentiel de rendre les données de pêche comparables d'un pêcheur à l'autre, afin que les indicateurs utilisés (comme la CPUE) reflètent principalement les évolutions de la ressource, et non les différences de technique ou d'expérience humaine.

Identification des micro-stocks

Cette cartographie (figure 4) montre une forte concentration des sorties autour des îles de Porquerolles, des Embiez, ainsi qu'au large de Saint-Mandrier-sur-Mer et de la presqu'île de Giens. De nombreux clusters (rassemblement de sorties de pêche dans un même rayon de 500 m) ne comptant qu'une ou deux sorties se retrouvent le long de tout le littoral, témoignant d'une exploitation diffuse et variée des sites. Cette méthode de clustering révèle également une dizaine de micro-stocks potentiellement intéressants avec un nombre de sorties par cluster plus important (points verts plus larges).

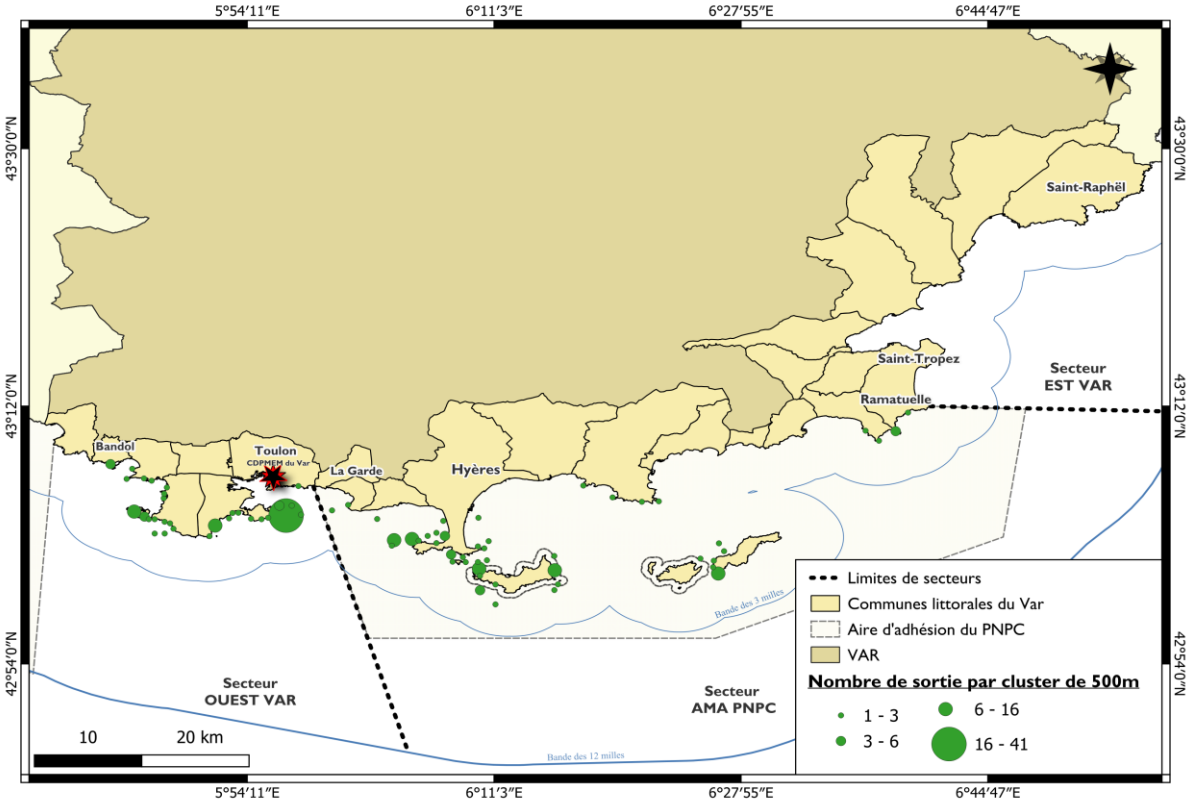

Figure 4 : Carte des clusters de pêche en fonction du nombre de sorties au sein d'un même cluster

Cette approche par micro-stocks rejoint le modèle de gestion territorialisée des *cofradías* galiciennes (Espagne), organisations locales de pêcheurs qui assurent une cogestion démocratique de la pêche. En s'appuyant sur une analyse fine de l'effort de pêche et des indicateurs comme la CPUE, elles adaptent leurs plans de gestion (quotas, tailles minimales, fermeture de la pêche lorsque la population exploitable à été réduite de 80 % de sa biomasse initiale, suivi économique) pour prévenir de la surexploitation.

Ce système, fondé sur la connaissance locale et la participation des pêcheurs, favorise la durabilité écologique et économique. Transposé à la Méditerranée française, il pourrait inspirer les prud'homies de pêche pour une gestion locale et adaptative des micro-stocks.

EN CONCLUSION

Les pêcheurs, acteurs centraux d'une gestion durable

Après six années de suivi, le programme PELA-Méd a permis de constituer une base de données robuste sur la pêche à l'oursin violet dans le Var, grâce à la collaboration étroite entre pêcheurs professionnels, Comité des pêches (CDPMEMV) et ONG (Planète Mer). Cette démarche, fondée sur la co-construction, place les pêcheurs au cœur du dispositif de suivi et de gestion. En participant à l'évaluation de l'état des populations, ils contribuent à concilier préservation des écosystèmes et pérennité de leur activité, tout en renforçant la crédibilité scientifique grâce à leurs connaissances empiriques.

Une base de connaissance au service de la gestion

Depuis 2019, les données mettent en évidence à la fois les fluctuations naturelles des populations d'oursins et l'impact progressif des mesures de gestion. La réduction de la période de pêche, instaurée par l'arrêté du 29 septembre 2023 avec l'appui de la profession, constitue une évolution majeure pour limiter la pression sur la ressource tout en préservant l'activité économique saisonnière. Les premières observations montrent une augmentation des rendements (CPUE) et une stabilisation des tailles moyennes, suggérant un effet positif de cette mesure (Brunet et Lepetit, 2025). Ces résultats devront cependant être confirmés sur le long terme, afin d'écarter l'influence de facteurs externes comme les conditions environnementales ou le recrutement naturel.

© Planète Mer – B. Brunet

Vers une gouvernance locale, adaptative et partagée

En ajustant la période de pêche aux cycles biologiques de l'espèce, les mesures récentes contribuent à renforcer la résilience des stocks et à préserver l'équilibre entre exploitation et conservation.
Cette approche illustre la mise en œuvre progressive d'une gouvernance adaptative : un mode de gestion qui s'appuie sur l'observation, l'expérimentation et la révision continue des règles.
À l'échelle locale, l'implication des prud'homies et l'observation fine des micro-stocks permettront d'ajuster plus finement les mesures selon l'état réel des populations, favorisant une gestion efficace, partagée et durable de cette pêcherie,

Perspectives : renforcer, affiner et partager

La poursuite du dispositif devra s'appuyer sur les acquis de ce suivi 2019–2025 dont plus de détails sont disponible dans l'étude « Suivi de l'oursin violet dans le Var par les pêcheurs artisans de 2019 à 2025 »

Afin d'approfondir les connaissances acquises et renforcer la gestion durable et partagée de la pêcherie de l'oursin violet dans le Var, plusieurs axes de travail se dégagent :

- **Renforcer la participation des pêcheurs** en pérennisant le protocole simplifié et en favorisant une collecte régulière et homogène des données ;
- **Affiner les analyses** en intégrant des paramètres biologiques et environnementaux (substrat, température, état des habitats) afin d'identifier les facteurs influençant la distribution des oursins ;
- **Partager et diffuser ce suivi** auprès d'autres territoires méditerranéens, pour encourager une gestion locale fondée sur la connaissance partagée et la coresponsabilité.

Le suivi de l'oursin violet dans le Var est un exemple concret de cogestion : pêcheurs, comité des pêches et ONG y collaborent étroitement pour adapter la pêcherie en fonction de l'état des populations. Ce dispositif montre que la durabilité de la mer se construit avec ceux qui la vivent au quotidien.

BIBLIOGRAPHIE

Agnetta D., Badalamenti F., Ceccherelli G., Di Trapani F., Bonaviri C., & Gianguzza P. (2015). Role of two co-occurring Mediterranean sea urchins in the formation of barren from *Cystoseira* canopy. *Estuarine, Coastal and Shelf Science, 152*, 73–77.

Azzolina J.-F. (1987). Evolution à long terme des populations de l'oursin comestible *Paracentrotus lividus* dans la baie de Port-Cros (Var, France), in: Colloque International Sur Paracentrotus Lividus et Les Oursins Comestibles. GIS Posidonie publ., Marseille, France, pp. 257–269.

Boudouresque C. F., Nedelec H., & Shepherd S. A. (1980). The decline of a population of the sea urchin *Paracentrotus lividus* in the Bay of Port-Cros (Var, France). *Sci. Rep. Port-Cros Natl. Park, 6*, 243–251.

Brunet B., & Lepetit A. (2025). Suivi de l'oursin violet dans le Var par les pêcheurs artisans de 2019 à 2025. Programme PELA-Méd Planète Mer. 52 pages.

Fernandez C., & Boudouresque C. F. (1997). Phenotypic plasticity of *Paracentrotus lividus* (Echinodermata: Echinoidea) in a lagoonal environment. *Marine Ecology Progress Series, 152*, 145–154.

Lipcius R. N., Eggleston D. B., Schreiber S. J., Seitz R. D., Shen J., Sisson M., Stockhausen W. T., & Wang H. V. (2008). Importance of metapopulation connectivity to restocking and restoration of marine species. *Reviews in Fisheries Science, 16*, 101–110.

Thibaut T., Pinedo S., Torras X., & Ballesteros E. (2005). Long-term decline of the populations of Fucales (*Cystoseira* spp. and *Sargassum* spp.) on the Albères coast (France, north-western Mediterranean). *Marine Pollution Bulletin, 50*(12), 1472–1489.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Arrêté n°1112 du 27 octobre 2008, DIRM Méditerranée

Arrêté n°R93-2021-09-29-0002 du 29 septembre 2021, DIRM Méditerranée

Arrêté n°R93-2023-09-29-00001 du 29 sept. 2023, DIRM Méditerranée

planète mer

137 avenue Clôt Bey
13008 Marseille
04.91.54.28.74
planetemer.org
contact@planetemer.org